



COMMUNE DE LEULINGHEN-BERNES

INFORMATION

Madame, Monsieur,

Il est venu le temps de penser à l'entretien des haies qui empiètent sur le domaine public et au fauchage des chardons avant la date du 14 Juillet.

ECHARDONNAGE

Comme chaque année, nous vous rappelons l'obligation de procéder à l'élimination des chardons avant le 14 juillet.

ENTRETIEN DES HAIES

Les haies bordant les voies communales, ne doivent en aucun cas, gêner la circulation des usagers de la route. Il convient donc, si c'est nécessaire, de procéder à l'égavage et à la coupe de ces dernières.

INFORMATION SUR L'ELAGAGE

Les branches d'arbres situées à proximité d'une ligne électrique peuvent dans certaines circonstances, notamment lors des jours de grand vent, devenir dangereuse provoquer des chutes de câbles, entraîner des incidents, des coupures de courant ainsi que des accidents corporels graves.

Conformément à la législation les propriétaires doivent procéder à l'égavage de la végétation implantée sur le terrain et faisant sailli sur le domaine public où se trouve le réseau EDF et celui de notre éclairage public. Nous vous rappelons donc que dans le cas où surviendrait un accident, vous en assumeriez la responsabilité et les conséquences financières. Il est recommandé après égavage de ne pas laisser subsister de branches s'approcher à moins de 1m de la ligne en basse tension et 2m en haute tension (20000V). Ces valeurs, après égavage, correspondent à des minimums à respecter qu'il convient d'augmenter en fonction de la vitesse de pousse de la végétation.

Je compte sur votre compréhension pour participer tous ensemble à l'embellissement de la Commune.

Avec tous mes remerciements.

Meilleurs sentiments.

Le maire



J. FASQUEL